



Carte de Pointage pour la chèvre Boer

Animaux reproducteurs, pursang et de pourcentage

(révisée Mai 2003)

INDUSTRIE ET COMMERCE • LOGEMENT ET MANUTENTION • SANTÉ • NUTRITION • REPRODUCTION ET PROGÉNITURE • VIANDE • ACCB

CHÈVRE BOUC

APPARENCE GÉNÉRALE:	TOTAL DES POINTS	40	40
---------------------	------------------	----	----

A) QUALITÉ ET TYPE

Un corps bien développé, bien musclé avec une peau ferme et solide partout. Des os forts, les poils en santé, une peau souple et pliable. Une démarche gracieuse et puissante avec un style impressionnant. Le dos doit être large, droit et presque de niveau. Les femelles doivent avoir une allure féminine et avoir le corps de forme angulaire lorsque vu de côté. Les boucs doivent avoir un port masculin. La couleur traditionnelle est : un corps blanc avec du brun-roux de chaque côté de la tête. On doit avoir un minimum de 10 cm de brun dans toutes les directions. Les oreilles doivent avoir un minimum de 75% de brun-roux. Le brun-roux peut s'étendre jusqu'au garrot et à la poitrine. Le corps peut avoir une tache de brun, mais celle-ci ne doit pas excéder 15 cm de large dans toutes directions. Les parties sans poils doivent avoir 75% de pigmentation.

B) CARACTÉRISTIQUES DE LA RACE

TÊTE ET COU. Un profil convexe, avec un nez romain, des oreilles pendantes, d'une bonne longueur et reposant à plat sur la tête tout en ne nuisant pas aux yeux. La tête doit être d'une longueur moyenne, forte, féminine (masculine) en apparence. Le chanfrein (museau) large, avec des narines larges et bien ouvertes. Mâchoires, solides, égales, correctement alignées et n'étant pas trop longues ou trop courtes. Yeux grands et brillants, le front large. Les cornes si présentes doivent être rondes et inclinées vers l'arrière et assez espacées pour permettre un mouvement de la tête sans que les cornes ne frottent trop le cou. L'inclinaison des cornes doit suivre le profil convexe de la tête. Les animaux sans cornes ne doivent pas être pénalisés. Le cou doit être proportionnel à la grosseur du corps, large à la base et descendant doucement aux épaules et à la poitrine.

... 2 ... CARTE DE POINTAGE POUR LA CHÈVRE BOER PURSANG ET DE POURCENTAGE

C) GROSSEUR ET DÉVELOPPEMENT (10) (10)

Selon l'âge, la préférence est donnée aux animaux démontrant une croissance supérieure et un développement musculaire sans toutefois présenter un excès de peau lâche.

MEMBRES ANTÉRIEURS: **TOTAL DES POINTS** **15** **15**

A) ÉPAULES (4) (4)

Solides, bien musclées avec une couche uniforme de chair ferme. Les omoplates bien accrochés contre les côtes et le garrot.

B) GARROT (4) (4)

Légèrement arrondi et à peine défini avec une couche uniforme de chair se mélangeant à la région de l'échine.

C) POITRINE (3) (3)

Large, profonde, musclée et ferme.

D) MEMBRES ANTÉRIEURS (4) (4)

De longueur moyenne, bien écartés, bien placés, droits et solides. Des os corrects, forts et bien proportionnés en fonction de supporter le poids de l'animal; pieds solides, courts, larges et droits avec un talon profond, une plante du pied de niveau et des onglets serrés.

CORPS: **TOTAL DES POINTS** **15** **20**

A) TOUR DE POITRINE (3) (5)

Large tour de poitrine résultant de côtes longues et bien accrochées (larges, plates, longues et bien espacées). Cage thoracique bien musclée entre les jambes avant, ampleur à la pointe de l'épaule pour permettre une bonne capacité respiratoire.

B) BARIL (ABDOMEN) (4) (5)

Uniformément long, profond et large pour permettre une capacité de digestion suffisante.

C) DOS (4) (5)

Large, solide avec une couche uniforme de chair ferme et souple. Ligne de dos forte, droite et presque de niveau.

D) REINS (LONGE) (4) (5)

Bien musclés, larges, longs et charnus.

APLOMBS ET MEMBRES POSTÉRIEURS: TOTAL DES POINTS **15** **20**

A) CROUPE (5) (5)

Longue, large et légèrement anguleuse avec une couche souple et uniforme de chair. Les hanches bien écartées l'une

... 3 ... CARTE DE POINTAGE POUR LA CHÈVRE BOER PURSANG ET DE POURCENTAGE

de l'autre et de niveau avec le dos. Les trochanters largement écartés et presque de niveau l'un avec l'autre. La pointe des hanches aussi largement écartée mais plus basse que les hanches. La base de la queue est légèrement au-dessus de la pointe des hanches et presque centrée entre ces dernières. La queue est symétrique avec le corps.

B) ISCHION ET CUISSES (5) (5)

L'ischion doit être profond, plein et ferme. Écusson bas et large. Cuisse larges, musclées et fermes.

C) APLOMBS ARRIÈRES (PATTES) (5) (10)

Longueur moyenne, bien espacés l'un de l'autre et presque droits lorsque vus de l'arrière, presque perpendiculaires du jarret au paturon lorsque vus de côté. Les jarrets sont bien espacés lorsque vue de l'arrière et montrent le bon angle lorsque vus de côté. Des os corrects, solides et adéquatement proportionnés pour supporter le poids. Des paturons solides sont nécessaires. Pieds bien encrés, courts, larges et droits avec un talon profond, une plante du pied de niveau et des onglets serrés.

SYSTÈME MAMMAIRE: **TOTAL DES POINTS** **15** **5**

A) FORME ET CAPACITÉ DU PIS (5) (0)

Long, large, s'étendant bien vers l'avant et montrant une capacité adéquate sans exagération. Pliable et élastique, sans tissus cicatrisé, bien résorbé lorsque vide ou tari.

B) L'AVANT ET L'ARRIÈRE PIS (5) (0)

Se tient bien vers l'avant, attaché solidement sans faire de poches, se fondant doucement dans le corps (sous le ventre). Dans la partie arrière, haut, large et solide. Les deux côtés du pis également séparés et symétriques avec des ligaments suspenseurs médians solides.

C) TRAYONS (5) (2)

Une chèvre doit avoir des trayons uniformes, bien définis, de bonne longueur et de bonne grosseur pour nourrir. Les trayons des chèvres et des boucs doivent être sans aucune obstruction et bien placés. Un maximum de 2 trayons par côté. Les trayons doivent être complètement séparés et fonctionnels.

D) SCROTUM (0) (3)

Un bouc doit avoir 2 testicules, fermes, complètement descendus, de grosseur similaire avec une séparation scrotal maximale de 2.4cm (1 pouce) pour un bouc mature.

TOTAL DES POINTS: **TOUTES CATÉGORIES** **100** **100**

Liste des disqualifications

(révisé en mai 2003)

- Mauvais alignement des mâchoires (mâchoire du bas trop avancée ou en retrait) de plus de 5 mm.
- Cécité totale.
- Visage tordu (de travers, croche).
- Visage concave.
- Mâchoire défigurée (dents très croches).
- Oreilles de style hélicoptère, très courtes (gopher), trop petite (elf) ou dressées (pas une cause de disqualification pour les classes de chèvres croisées).
- Maigreur sévère ou rachitisme.
- Animal estropié ou boiteux (si causé par blessure récente, doit être accepté par le comité de santé ou le vétérinaire).
- Hermaphrodisme (montre des caractéristiques du sexe opposé).
- Trayons joints ou partiellement joints, incluant les trayons doubles, en queue de poisson ou en grappe.
- Boucs avec un seul testicule ou des testicules anormaux.



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

C'est avec plaisir qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) participe à la production de cette publication. Avec nos partenaires du secteur nous nous engageons à sensibiliser davantage les Canadiens et Canadiennes à l'importance de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire au pays. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'association canadienne de la chèvre de boucherie et non pas nécessairement celles d'AAC. / Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) is pleased to participate in the production of this publication. AAFC is committed to working with our industry partners to increase public awareness of the importance of the agriculture and agri-food industry to Canada. Opinions expressed in this document are those of the Canadian Meat Goat Association and not necessarily AAFC's.